



**La fin du traité New START entre la Russie et les États-Unis :
quelles perspectives pour le contrôle des armes nucléaires stratégiques ?**

Marie Küntzler

Le 4 février 2026 marquait l'échéance du traité bilatéral New START, le dernier accord régulant les arsenaux nucléaires stratégiques des États-Unis et de la Russie. Signé en 2010, le traité limitait à 1 550 le nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées par pays et plafonnait le nombre de vecteurs de livraison, comprenant notamment les missiles balistiques intercontinentaux et les bombardiers lourds¹. Au-delà de ces plafonds, le traité instaurait un régime de vérification particulièrement robuste, reposant sur l'échange d'informations, des inspections régulières sur site et une commission consultative bilatérale chargée de superviser sa mise en œuvre².

Initialement conclu pour une durée de dix ans, le traité a été prolongé en 2021 pour une durée de cinq ans. Les dispositions de l'accord ne prévoyaient qu'une seule prolongation possible³.

Il est important de souligner que ces cinq dernières années, le traité New START a été confronté à d'importantes difficultés de mise en œuvre. Après une interruption des inspections de vérification à partir de mars 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la Russie suspend sa participation au traité en 2023. Moscou a fait valoir que le contrôle des armes stratégiques ne pouvait être dissocié du conflit en Ukraine et d'autres « *actions hostiles* » de l'Occident à son égard⁴.

Avec l'expiration du dernier traité encadrant les arsenaux stratégiques américains et russes, de nombreuses analyses alertent sur le risque d'une nouvelle course aux armements nucléaires, certaines la considérant même comme inéluctable. Le présent *Éclairage* examine cette hypothèse et souligne la façon dont l'expiration du traité New START s'inscrit dans une dynamique plus large de délitement des régimes de contrôles des armements nucléaires. Il revient, tout d'abord, sur les préoccupations liées à la perspective d'une reprise de la compétition stratégique (1). Il s'interroge, ensuite, sur la portée et l'efficacité réelles du traité New START au moment de son expiration (2). Enfin, il examine les solutions envisagées pour contenir les risques d'escalades (3).

Encadré : Aperçu historique

Les traités de limitation des armes nucléaires font leur apparition pendant la Guerre froide, en réponse à l'accumulation massive de ces armes par les États-Unis et l'Union soviétique. À la fin des années 1960, les négociations SALT (*Strategic Arms Limitation Talks*), lancées sous la présidence de Lyndon Johnson, visaient à stabiliser l'équilibre stratégique en limitant les systèmes offensifs et défensifs⁵. En 1972, ces négociations ont donné lieu au traité ABM (*Anti-Ballistic Missile*) et au traité SALT I, qui instauraient un gel des arsenaux stratégiques et reposait sur des moyens techniques nationaux de vérification, sans inspections sur site⁶. Les progrès technologiques, en particulier les missiles à têtes multiples (MIRV) ont conduit au lancement des négociations START (*Strategic Arms Limitation Talks*) dans les années 1980⁷. Le traité START I, signé en 1991, a marqué un tournant en imposant des réductions du nombre d'ogives nucléaires déployées et un système de vérification strict comprenant des inspections sur site. Enfin, le traité de Moscou de 2002 (SORT) a fixé des plafonds encore plus bas pour les ogives nucléaires déployées⁸.

Finalement, le traité New START, conclu en 2010, plafonnait à 1 550 le nombre d'ogives nucléaires déployées et à 700 celui des vecteurs de lancement déployés (missiles balistiques intercontinentaux, missiles mer-sol balistiques stratégiques et bombardiers lourds). Ces seuils correspondent aux niveaux les plus bas enregistrés depuis plus de soixante ans dans la relation stratégique américano-russe. Au-delà de ces plafonds, le traité instaurait également une limite globale de 800 lanceurs, qu'ils soient déployés ou non. Toutefois, l'apport essentiel de New START résidait dans son régime de vérification

particulièrement robuste. Celui-ci reposait sur des échanges réguliers de données détaillées, un système de notification, jusqu'à 18 inspections annuelles sur site, ainsi que sur une Commission consultative bilatérale chargée de résoudre les différends et d'assurer la mise-en-œuvre du traité. Entré en vigueur le 5 février 2011, le traité prévoyait un délai de sept ans pour que les deux parties se conforment aux nouvelles limites. Les États-Unis et la Russie ont respecté cette échéance et atteint les plafonds fixés dès le 5 février 2018⁹.

1. Un retour à la compétition nucléaire stratégique ?

La course aux armements repose sur un mécanisme d'action-réaction : lorsqu'un État renforce ses capacités militaires pour améliorer sa sécurité ou son avantage stratégique, ses adversaires réagissent en faisant de même. Cette réponse annule l'avantage initial et conduit à une escalade progressive des armements¹⁰. Pendant la Guerre froide, ce mécanisme a abouti à la constitution d'arsenaux immenses¹¹. En 1986, à l'apogée de cette course aux armements, on dénombrait 86 000 ogives nucléaires dans le monde¹² (contre 12 241 en janvier 2025 selon le SIPRI¹³).

Avec l'expiration du Traité New START, de nombreux analystes redoutent le retour de cette dynamique d'escalade. Sans limites chiffrées contraignantes, ni mécanismes de vérification, chaque camp doit anticiper les capacités de l'autre sans information fiable, ce qui risque de pousser la planification stratégique à être guidée par l'incertitude et les scénarios les plus pessimistes¹⁴. L'expiration du traité réduit également les canaux de communication et opportunités de dialogue entre les responsables américains et russes, ce qui pourrait accroître le risque de malentendus en période de crise¹⁵. Si, en l'absence de nouvelles limites contraignantes, la Russie et les États-Unis décidaient de considérablement augmenter le nombre d'ogives nucléaires déployées, l'équilibre stratégique serait menacé. Une telle évolution pourrait également inciter la Chine ou d'autres acteurs à accélérer leur propre renforcement nucléaire.

Bien que Donald Trump ait critiqué le coût exorbitant des armes nucléaires – qui devrait dépasser 800 milliards USD au cours de la prochaine décennie –, il a également demandé au ministère américain de la Défense de donner la priorité à la modernisation de cet arsenal et à l'extension des défenses antimissiles¹⁶. Pavel Podvig, chercheur à l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), estime qu'un consensus sur la nécessité d'étendre l'arsenal stratégique s'est formé à Washington en raison de la montée en puissance rapide de la Chine, des doutes persistants quant au respect des engagements russes en matière de contrôle des armements, et de la conviction que les États-Unis disposent des ressources nécessaires pour mener une nouvelle compétition stratégique¹⁷.

Les avis divergent toutefois sur la probabilité que la Russie s'engage dans une nouvelle course aux armements avec les États-Unis. D'un côté, les contraintes économiques auxquelles la Russie, engagée depuis bientôt quatre ans dans une guerre à haute

intensité contre l'Ukraine, est confrontée rendent difficile une nouvelle course aux armements extrêmement coûteuse¹⁸. De l'autre¹⁹, cette même guerre contre l'Ukraine a montré que Moscou était prête à prendre des risques considérables et à déployer massivement ses ressources militaires pour défendre ses intérêts stratégiques, même au prix de lourdes pertes économiques et humaines²⁰. En définitive, si les contraintes économiques constituent un frein réel, elles ne suffisent pas à exclure une dynamique d'escalade si Moscou estime que ses intérêts fondamentaux sont menacés.

2. Portée et efficacité réelle du traité New START

Si certains analystes redoutent que la fin du traité New START relance une course aux armements, d'autres soulignent que son efficacité était déjà largement limitée et que son expiration ne modifiera donc pas la réalité stratégique dans l'immédiat. De ce point de vue, la fin du traité ne marque pas tant une rupture, qu'une formalisation d'un affaiblissement déjà largement en cours des régimes de contrôle des armements nucléaires.

En effet, la mise en œuvre du traité reposait davantage sur la volonté politique des deux parties que sur une réelle contrainte juridique²¹, et plusieurs lacunes structurelles compromettaient déjà ses effets. Une première limite identifiée est la focalisation exclusive du traité sur les capacités stratégiques, excluant des missiles de portée inférieure, tels que le nouveau missile balistique à moyenne portée russe *Oreshnik*, qui constitue pourtant une préoccupation en matière de sécurité pour l'Europe. Par ailleurs, le traité n'a pas freiné le programme ambitieux et coûteux de modernisation de l'arsenal nucléaire russe, dont les nouveaux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) de classe *Boreï* constituent un élément central. Il n'a pas non plus empêché Vladimir Poutine d'exercer un chantage nucléaire à l'encontre de la coalition occidentale dans le contexte de la guerre en Ukraine, ni limité l'ambition de Trump de développer le bouclier antimissile « *Golden Dome* », qui compromet pourtant la stabilité stratégique. Enfin, le défaut le plus important du traité, du moins du point de vue américain est la non-inclusion de la Chine. Alors que son arsenal nucléaire (actuellement évalué à environ 600 ogives) connaît une expansion rapide, Pékin oppose une fin de non-recevoir à toute initiative visant à encadrer ces capacités dans un cadre multilatéral²².

En outre, les mécanismes de transparence, qui selon plusieurs experts constituaient l'un des apports les plus substantiels du traité New START, avaient déjà été considérablement affaiblis alors que celui-ci était encore en vigueur. Comme évoqué plus haut, les inspections, déjà interrompues pendant la pandémie du Covid-19, ont définitivement cessé à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022²³. La mise en suspens des mécanismes de vérification aurait amené certains à affirmer que New START était déjà un « *traité zombie*²⁴ ». Dans cette perspective, son expiration formelle n'est que la dernière étape d'un processus de désagrégation déjà bien engagé²⁵.

3. Repenser le contrôle des armements après New START

Si les analystes ne s'accordent pas sur les conséquences immédiates de l'expiration du traité New START, nombreux sont ceux qui estiment que le régime de contrôle des armements nucléaires traverse une phase critique. Les difficultés actuelles et les risques qu'ils entraînent doivent être pris au sérieux, d'autant qu'une nouvelle course aux armements ne servirait les intérêts d'aucune des parties. Plusieurs pistes sont envisagées : la négociation d'un nouvel accord qu'il soit bilatéral ou multilatéral ; la prolongation du traité New START et des plafonds chiffrés, même en l'absence de cadre juridiquement contraignant ; ainsi que la (ré)instauration de mesures de vérification et de confiance mutuelle destinées à préserver un minimum de transparence stratégique.

Concernant l'élaboration d'un nouvel accord, il convient de rappeler qu'historiquement, la négociation d'un traité de contrôle des armements nécessite des mois, voire des années de travail intensif. Dans le cas présent, le processus de négociation est au point mort, et les positions des États-Unis et de la Russie restent très éloignées sur ce qu'un futur traité sur le contrôle des armements nucléaires devrait et pourrait aborder. L'élaboration et l'adoption d'un nouvel accord semblent donc difficiles à envisager dans un avenir proche. Après l'expiration de New START, et – dans le meilleur des cas – pendant la période de négociation d'un nouveau traité, pour de nombreux experts, les États-Unis et la Russie devraient donner la priorité à la coopération en matière de réduction des risques nucléaires²⁶.

Une option pour réduire ces risques est la prolongation, par un accord simple entre Poutine et Trump, des plafonds fixés par le traité New START. Le maintien volontaire des limites numériques du traité permettrait de préserver les principaux avantages du traité, notamment la prévisibilité stratégique, tout en offrant un délai précieux pour négocier un nouvel accord. Une telle démarche pourrait également servir de levier diplomatique, notamment en ce qui concerne le développement de l'arsenal chinois. À l'inverse, si les États-Unis et la Russie augmentaient leurs arsenaux après l'expiration de New START, cela risquerait de diminuer encore la volonté de la Chine, qui argue de l'infériorité de son arsenal en comparaison à celui des États-Unis et de la Russie²⁷, de s'engager dans des discussions sur la limitation et le contrôle des armements.

Si certains chercheurs défendent le maintien de limites numériques, d'autres estiment qu'il faut surtout rétablir des mécanismes de vérification, même sans plafonds chiffrés sur les arsenaux. Le climat géopolitique actuel étant peu propice aux négociations de traités, il serait utile d'identifier les aspects bénéfiques d'anciens traités et de les mettre en œuvre sous forme de mesures *ad hoc* visant à instaurer la confiance et à améliorer la sécurité des gouvernements participants²⁸. Comme le souligne Amy Nelson, chercheuse au *think tank* étatsunien *New America*, le contrôle des armements est le plus efficace non pas lorsqu'il gèle l'équilibre, mais lorsqu'il gère l'incertitude. Les accords efficaces clarifient les attentes, limitent les efforts d'interaction déstabilisants et réduisent les incitations à anticiper le pire scénario. Ils fonctionnent en réduisant

l'éventail des craintes qui alimentent la course aux armements et l'instabilité des crises²⁹. Le maintien (voire la réinstauration) des dispositions du traité relatives au partage d'informations et à la surveillance pourrait présenter des avantages significatifs et constituer un objectif plus réaliste que l'élaboration d'un nouveau traité. La vérification offre également un cadre de consultation structuré³⁰.

À terme, un cadre de partage d'informations en dehors du traité pourrait également intégrer la Chine. Bien que Pékin ait traditionnellement résisté au contrôle officiel des armements, il pourrait reconnaître l'intérêt d'une plus grande transparence concernant les forces nucléaires des autres pays, et accepter d'être traité sur un pied d'égalité avec les États-Unis. L'échange annuel de données sur les forces nucléaires stratégiques, comme l'exige le traité New START, pourrait constituer une garantie utile contre une nouvelle course aux armements nucléaires. Cela serait particulièrement important si l'échange de données pouvait être étendu à d'autres États dotés d'armes nucléaires, à commencer par les autres membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies³¹.

*

L'expiration du traité New START marque la fin d'un cadre de traités bilatéraux qui, durant cinq décennies, a permis aux États-Unis et à la Russie de réduire de manière significative le nombre d'ogives nucléaires déployées, tout en maintenant un certain niveau de prévisibilité et de transparence concernant leurs arsenaux stratégiques. Cet éclairage a examiné les préoccupations liées à une possible reprise de la compétition stratégique et à l'efficacité réelle du traité New START au moment de son expiration, ainsi que les mesures envisagées pour contenir ces risques. Si les avis sur l'impact immédiat de l'expiration du traité divergent, les experts s'accordent à dire que les défis du contrôle des armements sont considérables. L'expiration du traité peut, en effet, être considérée comme une étape importante dans l'érosion progressive du contrôle des armements nucléaires, affaibli par des tensions géopolitiques liées à la guerre en Ukraine, la suspension des mécanismes de vérification et par la rivalité croissante entre les États-Unis et la Chine.

La fin de New START ne signifie toutefois pas la fin de toute coopération possible : la préservation des plafonds numériques, l'échange d'informations et la mise en place de mécanismes de vérification, même de manière *ad hoc* et en dehors d'un cadre juridiquement contraignant, constituent des leviers concrets permettant de gérer l'incertitude stratégique. Ces mesures permettraient de maintenir un minimum de stabilité, de gagner du temps et de préparer le terrain à un traité potentiellement étendu à d'autres puissances nucléaires, comme la Chine. Cependant, la clé réside dans la volonté politique des États concernés de fournir des efforts dans ce sens. Cette volonté semble incertaine, d'une part en raison de la guerre en Ukraine, et de l'autre, en raison de la méfiance de l'administration Trump à l'égard des traités internationaux, notamment dans un contexte de rivalité militaire sino-américaine.

L'auteure

Marie Küntzler est chargée de recherche au sein du GRIP depuis avril 2025. Elle est titulaire d'un doctorat en sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles (ULB), d'un master en sciences politiques, orientation relations internationales à finalité sécurité, paix, conflits de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (A.E.S.S). Ses domaines d'expertise portent sur le recrutement militaire, les stratégies promotionnelles et d'image des acteurs de la défense et les politiques de défense en Allemagne et en Europe.

Pour citer cette publication

KÜNTZLER Marie, « La fin du traité New-START entre la Russie et les États-Unis : quelles perspectives pour le contrôle des armes nucléaires stratégiques ? », *Éclairage du GRIP*, 3 mars 2026.



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Photo de couverture : Signature du traité New START à Prague le 8 avril 2010 par les présidents russe et américain – crédit : [Kremlin.ru via Wikimedia Commons](#).

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement une position du GRIP dans son ensemble.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Mundo-Madou – 7-8 Avenue des Arts – 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique
Tél. : +32 (0) 0473 982 820 – admi@grip.org – www.grip.org
X/Twitter : [@grip_org](#) – Facebook : GRIP. 1979

Références

- ¹ SONNE Paul, « [Kremlin Welcomes Trump's Blessing of Proposal to End Nuclear Caps](#) », *The New York Times*, 6 octobre 2025.
- ² ROGERS Jessica, KORDA Matt & KRISTENSEN Hans M., « [The long view: Strategic arms control after the New START Treaty](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 78, n° 6, 8 novembre 2022, p. 348-349.
- ³ SONNE Paul, « [Kremlin Welcomes Trump's Blessing of Proposal to End Nuclear Caps](#) », *loc. cit.*

- ⁴ KNOX Jennifer, « [Nuclear Weapons Without Limits? Avoiding a New Arms Race After New START](#) », *Union of Concerned Scientists*, janvier 2026, p. 3.
- ⁵ ROGERS Jessica, KORDA Matt & KRISTENSEN Hans M., « [The long view](#) », *loc. cit.*, p. 347.
- ⁶ En 1979, le traité SALT II a fixé des plafonds plus stricts sur les vecteurs nucléaires et limité les missiles à têtes multiples (*Multiple Independent Targetable Reentry Vehicle* - MIRV), mais il n'est jamais entré en vigueur en raison de l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS et des oppositions politiques aux États-Unis. Les deux parties ont néanmoins respecté volontairement ses dispositions pendant plusieurs années. *Ibid.*, p. 348.
- ⁷ Le traité START II, signé en 1993, prévoyait des réductions supplémentaires et interdisait les ogives multiples sur les missiles balistiques intercontinentaux (*Intercontinental Ballistic Missile* – ICBM), mais il n'est jamais entré en vigueur, même s'il a influencé la planification stratégique américaine. *Ibid.*, p. 348.
- ⁸ *Ibid.*
- ⁹ *Ibid.*, p. 348-349.
- ¹⁰ WILLIAMS Heather, « [Three Truths About the end of New START and What It Means for Strategic Competition](#) », *Center for Strategic and International Studies*, 2 février 2026.
- ¹¹ KNOX Jennifer, « [Nuclear Weapons Without Limits?](#) », *loc. cit.*, p. 10.
- ¹² BOURDILLON Yves, « [Une nouvelle course aux armements nucléaires s'amorce](#) », *Les Échos*, 19 juin 2022.
- ¹³ « [Nuclear risks grow as new arms race looms](#) », *SIPRI*, 16 juin 2025.
- ¹⁴ COLE Georgia, « [The US and Russia's nuclear weapons treaty is set to expire. Here's what's at stake](#) », *Chatham House*, 26 janvier 2026.
- ¹⁵ DWYER Greg, « [New START expires. Now what?](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 4 février 2026.
- ¹⁶ KIMBALL Daryl G., « [Making Sense of Trump's Talk of "Denuclearization"](#) », *Arms Control Association*, mars 2025.
- ¹⁷ PODVIG Pavel, « [Life after New START](#) », *Russian Nuclear Forces*, 29 janvier 2026.
- ¹⁸ ERATH John, « [In a world without New START, old verification regimes could be key to strategic stability](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 4 février 2026.
- ¹⁹ *Ibid.*
- ²⁰ KNOX Jennifer, « [Nuclear Weapons Without Limits?](#) », *loc. cit.*, p. 11.
- ²¹ BAEV Pavel K., « [Lamentations for the New START Treaty are immaterial](#) », *PRIO*, 6 février 2026 ; KNOX Jennifer, « [Nuclear Weapons Without Limits?](#) », *loc. cit.*, p. 12.
- ²² BAEV Pavel K., « [Lamentations for the New START Treaty are immaterial](#) », *loc. cit.*
- ²³ MAJCIN Juraj, « [The end of New START should be the start of Europe's nuclear reckoning](#) », *European Policy Centre*, 6 février 2026.
- ²⁴ DUMBACHER D. Erin, « [Nukes Without Limits? A New Era After the End of New START](#) », *Council on Foreign Relations*, 9 février 2026.
- ²⁵ *Ibid.*
- ²⁶ KNOX Jennifer, « [Nuclear Weapons Without Limits?](#) », *loc. cit.*, p. 2.
- ²⁷ *Ibid.*, p. 2 ; COLE Georgia, « [The US and Russia's nuclear weapons treaty is set to expire. Here's what's at stake](#) », *Chatham House*, 26 janvier 2026 ; KIMBALL Daryl G., « [Making Sense of Trump's Talk of "Denuclearization"](#) », *loc. cit.*
- ²⁸ ERATH John, « [In a world without New START](#) », *loc. cit.*

²⁹ NELSON Amy, « [Arms control and the management of uncertainty after New START](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 4 février 2026.

³⁰ ERATH John, « [In a world without New START](#) », *loc. cit.*

³¹ *Ibid.*



Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité Édition du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur www.grip.org.

Devenez donateur : IBAN : BE87 0001 5912 8294 – BIC/SWIFT : BPO TBE B1

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Avenue des arts, 7-8
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode
Tél. : +32 (0) 473 982 820
Site Internet : www.grip.org